

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Sextidi 26 Vendémiaire , an VI.

(Mardi 17 Octobre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés , francs de port , au *directeur du NARRATEUR UNIVERSEL* , rue des Moineaux , n^o. 423 , butte des Moulins , maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois , 23 liv. pour six mois , et 45 liv. pour douze.

Repas donné par Buonaparte à tout son état-major , le 1^{er}. vendémiaire , en l'honneur de la fête de la fondation de la république. — Réclamations faites par la république de Venise auprès du directoire français , pour obtenir la restitution de l'Istrie et de la Dalmatie. — Ordre donné par le prince Charles pour rompre les chemins du côté de Kehl. — Rapport et projet de résolution concernant les ci-devant nobles.

I T A L I E.

D'Udine , le 25 septembre.

Nous sommes toujours dans l'incertitude. Le général français Clarke doit partir d'ici le 26 ou le 27 pour se rendre à Paris.

M. le comte de Meerfeldt est arrivé ici , la nuit dernière , de Vienne. Ce matin les plénipotentiaires autrichiens ont eu une longue conférence avec le général Buonaparte , à la suite de laquelle ce dernier a expédié un courrier pour Paris.

Le 22 , jour de la fête du premier vendémiaire , le général Buonaparte a donné à Passeriano un superbe repas à tout son état-major , & auquel s'est aussi trouvé M. le marquis de Gallo. La joie a régné dans ce repas. La première santé , portée par le commandant en chef français , a été : à sa majesté l'empereur ; la seconde , à la république française ; & la troisième , à la paix.

Les Autrichiens , postés de l'autre côté de l'Isonzo , sont occupés à abattre les arbres & tout ce qui pourroit gêner la vue , à commencer du pont qu'ils ont établi sur cette rivière ; plus de quatre mille hommes sont occupés à ces travaux.

Les ouvrages extérieurs de Palma - Nuova vont encore être augmentés ; trois villages qui se trouvent dans la circonférence de la nouvelle ligne tracée à cet effet , seront , dit-on , rasés.

On assure que l'armistice a été prolongé de nouveau hier pour vingt jours.

De Venise , le 27 septembre.

L'incertitude où nous continuons d'être sur notre sort futur , nous fait d'autant plus vivement desirer d'apprendre bientôt l'issue des négociations d'Udine. Le général Sanfermo , envoyé à Paris par notre gouvernement , est chargé de faire tous ses efforts pour engager le directoire à maintenir l'existence de la république vénitienne , & à la remettre en possession de l'Istrie & de la Dalmatie. Cet envoyé a présenté à ce sujet un mémoire qui vient d'être

rendu public. On s'efforce d'y prouver que la république cisalpine ne peut être consolidée , si l'Autriche reste en possession des deux provinces susdites , qui contiennent une population de 500 mille âmes. L'ambassadeur turc , à Paris , étaye fortement les démarches du général Sanfermo.

Notre situation intérieure est toujours des plus tristes. Nous sommes sur le point de manquer absolument des comestibles de première nécessité. Aucun Vénitien n'est exempt du service de la garde nationale , voulut-il même se faire remplacer pour de l'argent.

Il est parti d'ici 1500 hommes de troupes de ligne vénitiennes , que les Français se proposent de réunir à d'autres troupes des villes de la Terre-Ferme pour former un corps de 15 à 18 mille hommes.

On vient de mettre en activité ici le tribunal révolutionnaire , qui sera appelé *tribunal de haute-justice*.

De Milan , le 1^{er}. octobre.

Les équipages de campagne de Buonaparte sont déjà partis. La légion polonaise a quitté Bologne pour se rapprocher du théâtre des hostilités. Les 10 mille auxiliaires piémontais sont aussi attendus.

Le sort de la Valteline vient d'être décidé dans le congrès qui a eu lieu à Edolo. Le général français Murat , en sa qualité de délégué du commandant en chef , a déclaré que ce pays seroit réuni à la république cisalpine.

Le duc de Parme a ordonné à tous les ex-nobles génois qui se trouvoient sur son territoire , de l'évacuer. La même mesure doit être prise par le gouvernement toscan.

A U T R I C H E.

De Vienne , le 1^{er}. octobre.

Le colonel Orlandini est parti le 28 , comme courrier , pour Udine. On s'attend à apprendre bientôt l'issue de la nouvelle mission de M. le comte de Meerfeldt. Nos papiers de banque gagnent considérablement depuis quelques jours ;

ce qui semble être d'un bon augure pour la paix. Cependant les préparatifs de guerre se continuent toujours avec la plus grande activité. Les quatrièmes bataillons de tous les régimens de Hongrie ont ordre de se mettre de suite en marche pour se rendre dans les environs de Vienne, où ils occuperont un camp jusqu'à nouvel ordre.

L'archiduc palatin a été invité de se rendre ici pour un objet des plus importants. Ce prince est attendu d'un moment à l'autre. L'armée hongroise de levée générale a entièrement quitté son camp de *Stein am Anger*; les troupes ont été réparties en quartiers dans les comitats voisins des frontières; le quartier-général est à Ganss.

A L L E M A G N E.

De Gorice, le 30 septembre.

Avant-hier, le général baron de Mack arriva ici de Leybach, avec une partie de son état-major & plusieurs officiers du génie. Hier, ils allèrent reconnoître toutes les hauteurs à l'entour de cette ville. Aujourd'hui 250 pionniers ont été détachés pour aller élever des redoutes & des batteries sur divers points.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 octobre.

On parle d'une nouvelle création de billets de l'échiquier. On ajoute aussi que la banque a promis au ministre d'en prendre pour deux millions, & de les escompter à 4 pour cent, pour six mois. En y joignant l'intérêt à 5 pour cent, c'est de l'argent qui reviendra à 13 pour cent par an.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

D É P A R T E M E N T D U B A S - R H I N.

De Strasbourg, le 20 vendémiaire.

Le général Augereau a donné ici, ces jours derniers, un grand dîner aux officiers supérieurs de son armée. On y a porté des toasts aux armées d'Allemagne & d'Italie. Puissent, s'est-on crié, puissent leurs généraux déjà unis par l'amitié, se retrouver bientôt sous les murs de Vienne!

Les ordres ont été donnés aux officiers de se rendre de suite à leurs postes. Tout est en mouvement. On se prépare à frapper au premier signal. Tant de lenteur & d'incertitude impatientent l'armée, qui aime mieux se battre.

Le prince Charles a fait rompre les chemins du côté de Kehl.

Les changemens qui se sont opérés parmi les généraux de l'armée du Rhin, ne sont pas aussi considérables qu'on l'avoit annoncé d'abord. Le général Dessaix est attendu, pour aujourd'hui ou pour demain, à Offembourg. Il doit avoir le commandement de toute l'aile droite de la grande armée d'Allemagne; & le général Regnier doit être nommé chef de l'état-major des armées réunies. Le citoyen Dubreton est aussi conservé & sera commissaire-ordonnateur en chef des deux armées.

DE PARIS, le 26 vendémiaire.

On ne connoît point encore le résultat des premières conférences qui ont eu lieu à Udine entre Buonaparte & le comte de Meerfeldt, depuis son retour de Vienne avec la réponse de l'empereur à l'*ultimatum* du gouvernement français.

Le directoire n'a point reçu depuis sept jours de courriers de l'armée d'Italie. Les premières lettres lui annon-

ceront probablement ou la signature de la paix, ou la reprise des hostilités. Elles ne peuvent arriver avant deux à trois jours, parce que les dépêches qui contenoient les conditions définitives ne sont parties de Paris que depuis dix-sept jours.

Cependant l'incertitude pourroit n'être pas encore aussi-tôt fixée; car les gazettes étrangères parlent presque toutes d'une prolongation d'armistice, accordée à l'empereur par Buonaparte, après le 1^{er} octobre. Les uns le disent de vingt jours, les autres d'un mois.

Rien ne prouve mieux le sincère désir que ce général a de conclure la paix, que la patience avec laquelle il tolère depuis si long-tems les indécisions de l'empereur. Certes, cette lenteur n'est pas dans le caractère du vainqueur de l'Italie; elle n'en a chez lui que plus de mérite. Charles XII eut déjà frappé, parce qu'il n'étoit qu'un guerrier & un héros. Buonaparte, aussi brave, plus heureux & plus habile que lui, se montre en outre un philosophe rassasié de gloire militaire; un homme d'état sachant apprécier le sang des hommes, les chances des batailles, & moins jaloux du titre de conquérant que de celui de pacificateur de l'Europe. S'il est obligé de donner encore le signal de la guerre, il ne s'y résignera que comme à un malheur nécessaire, & après avoir épuisé tous les moyens d'en éviter les fléaux.

— Pléville-le-Peley a été élevé, par le directoire, au grade de contre-amiral, sans qu'il quitte le ministère de la marine.

— La commission militaire n'a prononcé aucun jugement depuis celui qui acquitte Bruguière, grenadier du corps législatif. Elle n'a pas même tenu de séance publique, parce que ses membres travaillent à un dépouillement de pièces qui les occupera encore quelques jours.

On porte à six ou huit le nombre des prévenus d'émigration destinés à paroître devant cette commission. Elle est composée des citoyens Cailliot, président; Verbois, chef de bataillon; Boulay & le Comte, maréchaux-des-logis; Piéron, Colomb, Hillet & Evrard, adjudant-général.

— L'individu dont on a annoncé l'arrestation dans le Jura, & qu'on a conduit à Dijon, en croyant que c'étoit *Cormatin*, voyageoit dans une berline sous le nom de *Désiré Huart*. Il étoit désigné aussi comme chef de chouans. Quelques traits de ressemblance l'ont fait prendre pour Cormatin, qui est probablement toujours dans les prisons de Cherbourg.

— On continue à arrêter les courriers de la malle sur quelques grandes routes, sur-tout dans le Midi, dont la situation est toujours une espèce de problème. Ces contrées sont calmes suivant les uns, & fort agitées suivant d'autres. Le silence & la sécurité du gouvernement à cet égard ne permettent pas de croire à tous les récits que quelques feuilles publient chaque jour sur les nombreux assassinats des patriotes dans ce pays, & sur l'esprit contre-révolutionnaire qui se signale, suivant quelques journaux, par tous les excès, dans plusieurs de ces départemens.

— Sahuguet, qui commandoit à Marseille, a, comme on sait, reçu ordre de cesser ses fonctions militaires dans le Midi. Il a employé les derniers momens de son autorité à tâcher d'y opérer une réconciliation entre les différens partis. Un corps de l'armée d'Italie étoit attendu.

à Marseille, le 16 vendémiaire. La garde nationale y avoit été désarmée.

Le successeur de Sahuguet, le général Pille, n'aura pas en le tems de se rendre au poste qui lui avoit été assigné. Il est remplacé dans le commandement de la 18^e division militaire par le général de division Depeaux.

Changemens militaires.

Le général de brigade Quesnel, employé dans le département de la Manche, cessera sur-le-champ ses fonctions dans ce département. Le ministre proposera au directoire un officier propre à le remplacer.

Muller commandera la 6^e division militaire en la place du général Labarolliere.

Puget-Barbantane remplacera Férimo dans le commandement de la deuxième division militaire.

Le général Dutertre, arrêté d'abord, puis réintégré, cessera ses fonctions à l'armée de Rhin & Moselle, où il avoit été envoyé.

Le général Desenfans remplacera le général Pierre dans le commandement de la 20^e division militaire.

Le général Michaud est remis en activité & commandera la 13^e division militaire.

Le général de brigade Tugnet commandera l'arrondissement de Douai.

Legris, ex-commandant de Cambrai, prendra le commandement de la ville de Douai.

— Moscati, membre du directoire cisalpin, dont nous avons annoncé la défaveur & la maladie, étoit médecin de Buonaparte.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Il n'est pas vrai, ainsi que plusieurs journalistes l'ont inséré dans leurs feuilles, que la peste ravage l'isle de Corse; on avoit conçu un moment quelques craintes à cet égard, & des dispositions avoient été ordonnées & prises, tant par les administrations que par les chefs militaires, pour arrêter la propagation de ce fléau dans l'isle, & l'empêcher de s'introduire en France; mais les dépêches des administrations d'Ajaccio & de Bastia, & les rapports des officiers de santé ont fait connaître que la maladie n'étoit qu'une simple épidémie; qu'elle est éteinte & n'a aucune suite funeste. En conséquence, toute mesure de précaution extraordinaire a cessé, & les relations avec cette isle n'éprouvent aucune difficulté.

On croit devoir également démentir, à l'avance, les bruits que l'on pourroit répandre à l'égard d'une maladie contagieuse qui regne à Philadelphie.

Le bureau central de Bordeaux a interdit l'entrée du port aux navires *l'Echo* & *le Benjamin-Franklin*, arrivés le 11 vendémiaire. Les officiers de santé, chargés de la visite des passagers & de l'équipage, n'ont reconnu aucun signe ni symptôme de maladie contagieuse, & l'administration centrale a autorisé l'admission des navires & leur déchargement.

Le ministre de la police générale,

Signé, SOTIN.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Séance du 25 vendémiaire.

On lit la correspondance; elle contient de nouvelles fé-

licitations sur la journée du 18 fructidor & différentes demandes particulières qui sont renvoyées à des commissions.

Chazal prend la parole; il dit que la police vient de saisir une correspondance importante & qui jettera un grand jour sur la conspiration que le corps législatif & le gouvernement ont déconcertée le 18 fructidor; comme il n'y a pas d'inconvénient à la publier, l'opinant demande que le conseil fasse un message au directoire exécutif pour lui en demander communication officielle.

Cette proposition est adoptée.

Le même membre rappelle que deux commissions ont été successivement nommées pour faire des rapports sur la journée du 18 fructidor; elles ont été dissoutes après avoir présenté leur travail; cependant de nouveaux renseignements ont été recusillis; il en arrive chaque jour; il sera utile qu'un rapport soit encore fait. Chazal demande qu'on nomme à cet effet une nouvelle commission de 7 membres. Cette proposition est adoptée.

Villetard a la parole pour une motion d'ordre: les conspirateurs, dit-il, dont le 18 fructidor a fait avorter les complots, avoient pour but le retour de la royauté, pour moyen la guerre civile. Ces hommes perfides se disoient les amis de la liberté, & travailloient à ramener la servitude; ils se disoient les amis de la paix, & ils organisoient la plus cruelle de toutes les guerres; la guerre civile. Quand la voix de la nation appella nos jeunes héros à la défense de la liberté, ces mêmes hommes feignirent de s'appitoyer sur leur sort, sur celui de leurs parens; ils plaignoient les uns des incommodités, des périls auxquels on les exposoit; les autres, de ce qu'on les privoit de leurs appuis; comme si, pour des citoyens généreux, le plus grand des périls n'étoit pas la perte de la liberté, le retour de l'esclavage.

Quelques administrations nommées par les conspirateurs, ont osé résister au gouvernement; d'autres lui ont résisté en effet: mais ils ont bientôt vu que le royalisme n'étoit que dans leur cœur; dès que leurs intentions ont été connues, le peuple s'est soulevé contre eux.

Le peuple hait la royauté, parce qu'il aime l'indépendance; il hait ses anciens dominateurs: il sait qu'avec leur domination il verroit reparoître les dixmes, la féodalité, la corvée, tous les maux qui l'ont désolé pendant 14 siècles, & qu'il retomberoit dans la misère où il a si long-tems langué.

Demandez à ceux qui, dans leur travail, trouvent une douce aisance, s'ils ne comparent pas avec complaisance leur état actuel avec leur état passé; que les prêtres, que les privilégiés, que tous ceux qui se partageoient les dépouilles du peuple, regrettent la royauté, rien n'est plus naturel; mais le peuple ne la regrettera jamais.

Espérer qu'on lui en fera désirer le retour, est le comble de la démence & de l'axeuglement; mais on l'a tenté pourtant & on le tentera encore; on ne renonce pas facilement à l'envie de dominer.

Il faut donc intéresser tous les citoyens à prévenir les effets de ces tentatives; les forcer à la première étincelle d'étouffer une rébellion qui peut devenir un incendie.

Villetard demande qu'une commission soit chargée d'examiner la question de savoir si, dans les départemens, les cantons, les communes où il éclateroit quelque rébellion qui exigeroit un mouvement de la force armée, tous les citoyens qui ne se seroient pas rangés du côté de la force armée ne devroient pas être solidairement comptables des frais que cette rébellion aura occasionnés, sauf leur recours envers les chefs de la rébellion.

Le renvoi est ordonné, ainsi que l'impression du discours de Villetard.

Gay-Vernon a la parole pour une autre motion d'ordre; il dit que la révolution française est une explosion morale contre tous les tyrans & les atteindra tous. Ils le sentent bien, ajoute-t-il : depuis les propositions faites par Boulay & d'autres membres, les nobles s'agitent en tous sens pour échapper au sort qui les menace & qu'ils ont mérité par 14 siècles d'excès de tous genres.

Que de crimes, s'écrie l'orateur, n'ont-ils pas commis; combien n'en commettent-ils, n'en méditent-ils pas chaque jour; est-il un coin de terre, une cabane qui n'ait été le théâtre de quelque scène sanglante de la part de ces brigands qu'on appelloit hauts & puissans seigneurs.

Cependant depuis qu'on médite les mesures à prendre contre eux, que n'ont-ils pas essayé pour les détourner de dessus leur tête. N'a-t-on pas essayé de faire croire au peuple que l'industrie, les arts étoient menacés? On a cherché à allarmer le commerce, comme si une mesure sage & nécessaire pouvoit anéantir le travail & le commerce.

On a été jusqu'à dire que le gouvernement n'étoit pas de l'avis de ces mesures; comme si le gouvernement pouvoit n'être pas toujours d'accord avec les représentans restés fidèles sur tout ce qui pourra assurer la liberté, la république, la constitution de l'an 3.

Gay-Vernon déclare qu'il a cru utile de détromper le peuple; de lui indiquer les pièges qu'on lui tend: il demande que la parole soit donnée à Boulay, & qu'il fasse son rapport.

On demande l'impression du discours de Gay-Vernon.

Perès (de la Haute-Garonne) s'y oppose: le préopinant, dit-il, a commencé son discours par dire que la révolution française étoit une explosion morale qui devoit atteindre tous les tyrans. Or, nous avons annoncé par la constitution que nous ne voulions nous immiscer dans le gouvernement d'aucun peuple. Perès propose que cette phrase soit retranchée du discours de Gay-Vernon.

Je n'ai parlé & n'ai voulu parler, répond Gay-Vernon, que de l'intérieur de la république.

Toutes les fois, dit Chazal, que nous parlons ici de tyrannie, il ne peut être question que de l'intérieur de la république, comme c'étoit l'intention de Gay-Vernon: il vient de vous l'expliquer lui-même; cette explication doit suffire; je demande donc l'ordre du jour sur la proposition de Perès. Le conseil passe à l'ordre du jour sur la demande de Perès & ordonne l'impression de la motion de Gay-Vernon.

Boulay a la parole; il annonce que des divers objets renvoyés à la commission dont il est l'organe, elle a cru devoir d'abord s'occuper des diverses propositions relatives aux nobles: cet objet lui a paru également grave & urgent.

Le rapporteur a parlé plusieurs heures. Nous ferons demain connoître son rapport, dans lequel il s'est attaché à prouver que la noblesse est essentiellement incompatible avec la république, & que les nobles seront éternellement les irréconciliables ennemis des républicains.

Nous allons présenter en substance les mesures que Boulay a présentées; nous y reviendrons demain & nous les donnerons textuellement n'ayant pu les saisir à une simple lecture avec toute l'exactitude qu'elles exigent.

Les ci-devant nobles & annoblis sont déclarés n'être pas citoyens français; ils ne peuvent le devenir qu'aux conditions prescrites par l'article 10 de la constitution aux étrangers.

Ceux qui demanderont à devenir français, & les jeunes gens qui se présenteront pour leur inscription civique, seront tenus de faire une déclaration contre les privilèges de naissance.

L'article 3 désigne ceux des nobles & annoblis qui seront exclus à perpétuité; il y a quelques exceptions pour ceux qui obtiendront, aux conditions prévues, leur inscription civique; pour ceux âgés de 66 ans & pour ceux qui sont membres du corps législatif actuel; pour les membres du directoire, les ministres, les généraux & les officiers en activité de service.

Ceux qui seront exclus partiront de Paris dans cinq jours, & de la république dans deux décades.

Leurs femmes & enfans pourront les suivre sans être réputés émigrés.

Leurs biens seront vendus; sur le produit on prélèvera un droit pour les frais de la guerre; le reste leur sera envoyé en marchandises françaises quand ils auront justifié de leur *alibi* à 50 lieues des frontières, &c. &c. &c.

Le conseil a ordonné l'impression du rapport & du projet à six exemplaires. La discussion est ajournée après la distribution.

Bourse du 25 vendémiaire.

Amsterd.....	57 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$.	Lausan.....	1 $\frac{1}{2}$ b., 1.
Idem cour.....	55 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$.	Lond.....	26 l. 10 s., 12 s. 6 d.,
Hamb.....	196 $\frac{1}{2}$, 194 $\frac{1}{2}$.		26 l. 5 s., 10 s.
Madrid.....	12 l. 17 s. 6 d.	Inscrip..	8 l., 7 l. 15 s., 10 s.
Mad. effect.....	15 l.	Bon $\frac{3}{4}$..	6 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 13 s. 9 d.,
Cadix.....	12 l. 17 s. 6 d.		7 s. $\frac{1}{2}$, 5 s.
Cad. effect.	14 l. 17 s. 6 d., 15 l.	Bon $\frac{1}{4}$..	53, 53 l. 10 s. perte.
Gènes... 96, 96 $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$, 94.		Or fin.....	104 l.
Livourne.....	103 $\frac{1}{2}$, 102.	Ling. d'arg.....	49 l. 15 s.
Lyon.....		Piastre.....	5 l. 7 s. 6 d.
Marseille.....		Quadruple.....	80 l. 5 s.
Bordeaux.....		Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Montpellier $\frac{1}{2}$ pert. 15 j.		Souverain.....	34 l. 2 s. 6 d.
Bâle.....	3 $\frac{1}{2}$ 4 b., 1 $\frac{1}{2}$ b. 2.	Guinée.....	25 l. 6 s.

Esprit $\frac{5}{6}$, 590 à 595 l. — Eau-de-vie 22 deg.....
 — Huile d'olive, 1 l 3 s., 4 s. — Café Martin, 1 liv. 2 s., 3 s.
 — Idem St-Domingue, 2 l. 1 s., 2 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 5 s., 11 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 3 s., 6 s. — Savon de Marseille, 16 s. 9 d. à 17 s. — Coton du Levant, 1 l. 16 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s.

DE L'EPILEPSIE EN GÉNÉRAL, & particulièrement de celle déterminée par des causes morales; par J. L. Doussin-Dubreuil, docteur en médecine; 1 vol. in-8°. de 300 pages. Prix, 3 liv. & 4 liv. franc de port.

Oet ouvrage fait suite au traité des glaires, de leurs causes, de leurs effets, & découverte d'un médicament pour les combattre, par le même auteur. Prix, 15 sols.

On trouve ces deux productions chez l'auteur, rue Dauphine, n°. 9; & chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins Saint-Jacques, maison Cluuy.

J. J. MARCEL.